

Comité de Cohabitation Port-Communauté



Rencontre du 22 novembre 2016, 11h30 à 13h30
Édifice du Bassin Brown
615, Boulevard Champlain

Compte-rendu de réunion

PRÉSENTS :	Michel Bonnette	Comité des citoyens du Vieux-Québec	
	Alain Carpentier	Ville de Lévis (en remplacement de M. Philippe Meurant)	
	Pierre Cazalis	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent	
	Yann Dubord	Chambre de commerce et d'industrie de Québec (en remplacement de M. Alain Aubut)	
	Hamida Hassein Bey	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et Chaudière-Appalaches	
	Pascale Moisan	Coopérative du Quartier Petit-Champlain	
	Alain Samson	Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire	
	Nicole Trépanier	Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)	
	Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale	
	Remplaçant de Philippe Laperrière	Gestev/Club Nautique de la Baie de Beauport	
	ABSENTS :	Charles Marceau	Ville de Québec
		Robert Masson	Communauté métropolitaine de Québec
		Yvan Ouellet	Conseil de quartier de Maizerets
INTERVENANTS :	Anick Métivier	Administration portuaire de Québec	
ANIMATEUR :	André Delisle	Transfert Environnement et Société	
RAPPORTEUR :	Dave Arseneau	Transfert Environnement et Société	

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société a été mandaté par l'Administration portuaire de Québec pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la justesse sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Tel qu'indiqué dans le document de statuts, mandat et fonctionnement du comité, certaines informations partagées lors des rencontres sont de nature confidentielle au moment de rédiger les comptes rendus. Les informations confidentielles n'apparaissent pas dans le présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus pendant la rencontre.

1. Mot de bienvenue

M. Anick Métivier, Directeur, Responsabilité citoyenne, souhaite la bienvenue aux participants.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. André Delisle, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il explique que cette réunion a été ajoutée au calendrier pour discuter du projet de spa nordique à l'Anse-Brown. Ainsi, les points statutaires de l'ordre du jour et les suivis divers seront traités à la réunion ordinaire du 29 novembre 2016.

L'ordre du jour est accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 1.

3. Retour sur la réunion du 27 septembre et les commentaires partagés à propos du projet à l'Anse-Brown

M. Métivier rappelle le contexte du projet. Au cours des dernières années, l'Anse-Brown a connu un achalandage peu élevé, comparativement à d'autres sites comme la Baie-de-Beauport et la Pointe-à-Carcy. Toutefois, l'Administration portuaire de Québec (APQ) est demeurée ouverte aux projets qui permettraient d'exploiter le potentiel récréotouristique du secteur pour la communauté, d'une part, et d'apporter des revenus supplémentaires à l'organisation, d'autre part.

L'APQ a été approchée par différents promoteurs ces dernières années, mais les projets présentés n'ont pas été jugés recevables, car ils ne correspondaient pas à ce qui était recherché par l'APQ pour le secteur de l'Anse-Brown.

Plus récemment, l'APQ a été approchée par Strom pour un projet de spa nordique à l'Anse-Brown. Il s'agit d'un projet qui, à première vue, ne présenterait pas de défis environnementaux et qui serait respectueux du voisinage. De plus, le promoteur a mentionné son intention d'intégrer le projet dans le milieu d'accueil. Le projet a ainsi été jugé recevable par l'APQ afin d'être soumis au Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) du Port de Québec.

M. Métivier explique que les commentaires partagés par le CCPC à la rencontre du 27 septembre 2016 ont été transmis au promoteur, et qu'ils feront partie des commentaires considérés dans le cadre du PEPC.

M. Métivier mentionne ensuite que des mesures ont déjà été considérées pour répondre aux principaux commentaires du CCPC exprimés à la dernière réunion :

- Concernant la nécessité d'une vision d'ensemble pour le secteur de l'Anse-Brown :
 - Élaboration d'une vision par l'APQ mettant en valeur l'histoire et le patrimoine maritime. Cette vision est en développement et il y a encore du travail à réaliser avant de la dévoiler publiquement. L'APQ pourrait faire appel au public pour recevoir des suggestions, le moment venu.
 - Parmi les éléments souhaités par l'APQ dans cette vision, il y aurait notamment la mise en place d'un centre d'interprétation qui allierait le patrimoine maritime avec un volet technologique.
 - Rapprochement de la piste cyclable vers l'Anse-Brown pour encourager les piétons et les cyclistes à fréquenter le site. Le promoteur Strom s'est engagé à collaborer à cette mesure.
- Concernant la justification du projet de spa nordique :
 - Le spa nordique occuperait environ 12 % de la superficie du parc du Bassin Brown et n'entrerait pas en conflit avec la vocation patrimoniale et récréotouristique sur le reste du terrain.
 - Le projet n'affecterait pas le centre d'interprétation, qui va demeurer à son emplacement actuel.

- Le projet prévoit la protection et l'amélioration de l'accès public aux berges avec l'aménagement d'un sentier fluvial sécuritaire devant le spa nordique (côté fleuve). Il s'agit d'un engagement du promoteur Strom.
- Le projet viendrait compléter l'offre récréotouristique du secteur.
- Le projet représenterait une source de revenus supplémentaires pour l'APQ. Ces revenus servent notamment à entretenir les infrastructures et le patrimoine portuaires, ce qui inclut l'aménagement et la mise en valeur des sites récréotouristiques sur les terrains du Port.

Par la suite, M. Métivier présente des simulations visuelles du spa nordique. Les simulations montrent que le bâtiment dépasse la cime des arbres avec une hauteur équivalente à un bâtiment de deux étages. Concernant le sentier fluvial, celui-ci serait aménagé avec des matériaux naturels (bois, corde, cailloux). De plus, le public aurait accès gratuitement au sentier fluvial sans devoir entrer par le spa. Le sentier relierait les trois points d'accès actuels au fleuve St-Laurent.

Enfin, M. Métivier présente les prochaines étapes :

- 24 et 25 novembre : le promoteur organisera des portes ouvertes
- 25 novembre : l'étude des effets environnement (ÉEE) sera mise en ligne
- 25 novembre au 8 décembre (10 jours ouvrables) : le PEPC sera ouvert et les gens pourront commenter l'ÉEE
- Le promoteur devra tenir compte des commentaires reçus et justifier les commentaires non retenus. Ensuite, il devra modifier l'ÉEE et la renvoyer à l'APQ.
- L'ÉEE amendée sera également déposée sur le site Internet du Port de Québec.

Le tableau ci-dessous résume les échanges qui ont eu lieu à propos du projet de spa nordique :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande si le sentier fluvial serait uniquement piétonnier.	L'APQ répond que oui. De plus, il a été demandé au promoteur de conserver un aspect naturel pour ce sentier, avec le choix des matériaux (bois, corde, roches) et la conservation des troncs d'arbres, par exemple.
Un membre souligne que les portes ouvertes du promoteur se tiendront dans deux jours seulement et que le PEPC sera amorcé dans trois jours, alors que personne n'est encore au courant du projet. Le processus est trop rapide, considérant que le public n'est pas encore informé.	Au sujet des portes ouvertes, l'APQ répond que si le promoteur n'a pas fait ses devoirs pour en informer le public, l'APQ lui transmettra son insatisfaction, et des mesures devront être prises. Au sujet du PEPC, la promotion du processus revient à l'APQ. L'APQ prend note du commentaire sur le PEPC et les délais alloués. Le processus est en révision, après un an depuis ses débuts, et les délais prévus pourraient être revus concernant la participation du public.

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
<p>Un membre souligne que le projet n'a pas beaucoup changé depuis le 27 septembre, outre le sentier fluvial. Le spa serait situé exactement au même endroit.</p> <p>Le membre suggère de laisser une bande de 50 à 75 mètres d'espace public entre le spa et la bordure du fleuve, ou du moins déplacer le bâtiment vers le boulevard Champlain.</p>	<p>L'APQ indique qu'elle a vérifié si le projet pouvait être déplacé à un autre endroit.</p> <p>L'emplacement stratégique demeure le lieu actuel. Si le projet est déplacé vers le stationnement, il ne serait plus caché par le talus et serait moins bien intégré au milieu environnant.</p> <p>D'autres changements pourraient être apportés selon les commentaires reçus via le PEPC.</p>
<p>Un membre mentionne que l'Anse-Brown est le seul endroit entre le pont de Québec et le Vieux-Port où il est possible d'avoir contact directement avec l'eau. Il s'agit d'un site très riche sur le plan de l'utilisation potentielle.</p> <p>Le membre souligne aussi que le projet de spa est l'unique projet privé en bordure du fleuve entre le pont de Québec et le Vieux-Port.</p>	
<p>Un membre est d'avis que les gens seront gênés d'aller sur le sentier fluvial, puisqu'il est situé devant le spa.</p>	<p>L'APQ répond que le sentier fluvial serait aménagé à une hauteur plus basse que le spa.</p>
<p>Un membre indique qu'au niveau de l'architecture, le projet n'est pas très intéressant. Le bâtiment n'est pas différent de ceux que l'on retrouve sur des artères commerciales.</p>	<p>L'APQ répond qu'une simulation 3D est disponible, si les membres souhaitent la regarder.</p>
<p>Un membre indique comprendre les objectifs de l'APQ et le besoin de trouver des nouvelles sources de financement.</p> <p>Toutefois, l'Anse-Brown est une propriété exceptionnelle et précieuse : beauté du paysage, possibilité pour le public de fréquenter le site et en apprendre sur le fleuve.</p> <p>Le membre ne comprend pas pourquoi un tel site est laissé à un promoteur privé.</p>	<p>L'APQ mentionne que depuis 1999, elle doit être autonome financièrement pour l'entretien des terrains et des équipements présents sur son territoire; d'où le besoin d'aller chercher des investissements privés.</p>
<p>Un membre se demande pourquoi le promoteur accepte de cacher le bâtiment de spa.</p>	<p>L'APQ répond qu'il s'agit plutôt d'intégration visuelle et d'harmonisation dans le paysage.</p>
<p>Un membre mentionne son malaise envers le projet de spa. Il souligne que le Port de Québec a réalisé des efforts dans les dernières années pour être un bon citoyen corporatif.</p> <p>L'Anse-Brown est un endroit public et la population doit avoir son mot à dire.</p> <p>Le projet de spa est une forme de privatisation au profit d'un promoteur et de ses clients qui fait perdre son âme à l'Anse-Brown. Ce n'est pas le bon projet pour occuper cet espace.</p> <p>Le membre propose à la place un projet géré publiquement (OSBL), éducatif, financé de façon collective, qui apporterait des revenus au Port de Québec.</p> <p>Sur le même sujet, un membre propose d'aménager un centre d'interprétation sur le fleuve, au lieu d'un spa. L'Anse-Brown a une valeur éducative unique à mettre en valeur.</p>	<p>L'APQ prend note du commentaire.</p> <p>Elle rappelle le besoin de développer des partenariats privés pour accroître ses revenus et être en mesure d'entretenir ses infrastructures et ses terrains, ce qui inclut les sites à vocation récréotouristique.</p> <p>L'APQ mentionne qu'il pourra y avoir d'autres projets à l'Anse-Brown, à vocation éducative, historique ou patrimoniale. L'APQ donne des exemples de projets, en mentionnant que le tout pourrait être traité avec le comité ultérieurement.</p>

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
<p>Un membre rappelle qu'en 2008, il avait été demandé de développer une vision d'ensemble qui assure l'accessibilité publique au fleuve Saint-Laurent.</p> <p>Or depuis, chaque projet s'est développé à la pièce. Ce qu'il faut, c'est une étude et une vision globale de tous les projets pour que ceux-ci se parlent entre eux. Sans cette démarche, il n'est pas possible d'aller plus loin.</p> <p>Par ailleurs, l'Anse-Brown devrait être vouée au public, et le projet de spa n'est pas à vocation publique.</p> <p>Le membre se demande pourquoi le centre d'interprétation a fermé, et si des efforts ont été mis pour attirer la clientèle.</p>	<p>L'APQ rappelle qu'il y a eu des consultations en 2008 avec le legs fédéral qui comprenait l'aménagement de l'Anse-Brown, la Baie-de-Beauport et la Pointe-à-Carcy.</p> <p>Il y a un effort de concertation pour le développement des secteurs, par exemple avec le forum des usagers de la Baie-de-Beauport.</p> <p>Toutefois, il serait difficile d'aller rencontrer tous les acteurs qui sont impliqués de près et de loin dans la gestion du fleuve pour chacun des projets envisagés.</p>
<p>Un membre indique que c'est au promoteur Strom de faire lui-même la promotion de son projet auprès de la population et des résidents à proximité.</p> <p>Par ailleurs, le promoteur doit comprendre que le secteur de l'Anse-Brown est particulier et que c'est un privilège d'avoir la permission de s'installer à cet endroit. Ce privilège mérite donc des efforts pour que le projet s'intègre dans le milieu. La vision du promoteur doit correspondre à celle du secteur. D'emblée, la mission d'un spa est la détente et la relaxation. Des efforts sont nécessaires pour s'assurer que les gens ont accès au fleuve, avec une voie piétonnière, mais aussi avec des espaces de détente, un volet éducatif sur le fleuve, des projets complémentaires sur le site, etc.</p>	
<p>Un membre demande si le stationnement va être agrandi.</p>	<p>L'APQ note que le stationnement serait légèrement agrandi.</p>
<p>Un membre demande si des affiches seront aménagées à l'entrée du site pour annoncer le spa.</p>	<p>L'APQ répond que oui, probablement.</p> <p>C'est le promoteur qui a la responsabilité de se faire connaître et d'attirer les clients.</p>
<p>Un membre demande quel sera le type d'occupation.</p>	<p>L'APQ répond qu'il s'agit d'un bail.</p> <p>Le bail prévoit notamment la remise en état des lieux, à la fin du projet.</p>
<p>Un membre mentionne son malaise envers le projet de spa. D'un côté, le Port de Québec met des efforts pour améliorer la consultation citoyenne, mais d'un autre côté, il arrive avec un projet privé et un échéancier restreint.</p> <p>Lorsque le projet sera rendu public, le public sera méfiant et cela aura des répercussions sur les autres projets de l'APQ, dont Beauport 2020.</p> <p>Le membre suggère de revoir l'échéancier du projet de spa, repousser les prochaines étapes, voire de mettre un stop au projet, puisqu'il ne voit pas de valeur ajoutée d'aménager un spa à cet endroit.</p>	<p>L'APQ indique qu'elle réalisera un suivi à propos de l'échéancier du projet de spa, sans déroger du PEPC.</p> <p>Quant à la justification de ce projet, l'APQ rappelle le besoin d'aller chercher des revenus supplémentaires, étant donné que le Port est autonome financièrement pour l'entretien de ses terrains et ses équipements.</p> <p>Ces revenus pourront aussi servir à financer d'autres projets à caractère éducatif et historique pour l'Anse-Brown ou d'autres sites à vocation récréotouristique sur les terrains du Port.</p>

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
<p>Un membre est d'avis que certains commentaires envers le Port de Québec sont plutôt sévères, considérant la réalité des administrations portuaires (infrastructures vieillissantes, financement difficile) et considérant les efforts de l'APQ pour consulter la population. Si les portes ouvertes n'ont pas bien été annoncées pour le spa, cela est la faute du promoteur.</p>	
<p>Un membre est d'avis que les investissements privés sont nécessaires pour faire vivre les affaires. Par ailleurs, l'accès au fleuve s'est amélioré dans les dernières années, signe d'une certaine vision globale, même si le développement se fait effectivement par morceau.</p>	
<p>Concernant l'aspect financier, un membre se questionne sur les retombées du projet de spa pour le Port de Québec, et espère que celles-ci sont très bonnes.</p>	<p>L'APQ répond qu'il n'est pas possible de divulguer les montants de l'entente.</p>
<p>Un membre demande combien coûte l'entretien de l'Anse-Brown au Port de Québec. Il s'agit d'une information importante, car le Port de Québec justifie le projet de spa par un besoin de revenus.</p>	<p>L'APQ indique qu'elle n'a pas les chiffres mais qu'un suivi sera fait à l'interne à ce sujet.</p>
<p>Un membre demande pourquoi le Port de Québec ne cède pas le terrain à la Ville de Québec.</p>	<p>L'APQ indique qu'il est important pour l'organisation de gérer, entretenir et bonifier des terrains à vocation publique; cela représente un défi, mais aussi une opportunité de s'intégrer dans le milieu.</p>
<p>Un membre ramène l'idée d'une vision globale. La dernière consultation sur le plan d'utilisation des sols (PUS) remonte en 2001 et il était indiqué que ce plan serait mis à jour tous les cinq ans. L'APQ pourrait profiter de cette occasion pour avoir une discussion d'ensemble.</p>	<p>L'APQ mentionne qu'une vision globale pour l'Anse-Brown est déjà en développement, mais qu'il reste du travail à réaliser avant de la dévoiler publiquement et de recevoir les suggestions du public.</p>
<p>Un membre partage plusieurs commentaires. D'abord, il demande ce qu'il adviendra des bâtiments si le promoteur fait faillite. Également, il est d'avis que les terrains en bordure du fleuve devraient être conservés pour des activités publiques. Il comprend que l'APQ gère des enjeux complexes, avec la gestion d'espaces industriels, son rôle éducatif, de propriétaire foncier en bordure du fleuve, etc. Toutefois, il manque une vision d'ensemble, avec les partenaires; un plan qui montre comment les questions sont considérées et qui évalue si l'Anse-Brown peut être utilisée à d'autres fins. Actuellement, le membre a l'impression que l'APQ a sauté sur la première occasion qui s'est présentée, sans réfléchir.</p>	<p><i>Des éléments de réponse à ces commentaires ont été apportés par l'APQ plus tôt dans la rencontre, notamment sur la remise en état des lieux prévue dans le bail, la vision d'ensemble pour l'Anse-Brown qui est en développement, la recherche de revenus supplémentaires pour l'entretien de ses équipements et ses terrains, et le fait que le projet ne présente pas de défis environnementaux à première vue.</i></p>

4. Mise à jour sur Beauport 2020

M. Métivier explique que l'APQ a reçu un deuxième avis de non-concordance par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) le 4 novembre 2016. Cet avis demande des précisions et des références supplémentaires, relativement mineures. L'APQ est en train de finaliser ce travail et déposera les documents prochainement.

L'APQ a préparé une présentation PowerPoint sur Beauport 2020 et l'évaluation des effets environnementaux, et a commencé à rencontrer des parties prenantes afin d'obtenir leurs commentaires. Cette présentation pourra être donnée au CCPC à la prochaine réunion.

5. Fin de la rencontre

Un membre suggère d'effectuer un retour sur les consultations publiques sur le bassin Louise, à une prochaine réunion du Comité.

M. Métivier mentionne également la réalisation d'un guide pédagogique sur le fleuve Saint-Laurent, un travail réalisé en collaboration avec la Fondation Monique-Fitz-Back.

Les points de l'ordre du jour ayant été traités, la réunion s'est terminée à 13 h 45.

Dave Arseneau, Transfert Environnement et Société
Rapporteur de la rencontre

Comité de Cohabitation Port-Communauté

Rencontre du 22 novembre 2016

11 h 30 à 13 h

Édifice du Bassin Brown

615, Boulevard Champlain

Stationnement gratuit sur place

Ordre du jour (proposition)

- | | |
|---------|--|
| 11 h 30 | Mot de bienvenue |
| 11 h 35 | Approbation de l'ordre du jour |
| 11 h 40 | Retour sur la réunion du 27 septembre et les commentaires partagés à propos du projet à l'Anse-Brown |
| 12 h 40 | Mise à jour sur Beauport 2020 |
| 13 h | Fin de la rencontre |